



RAPPORT DE LA

Commission des investissements régionaux (CoInv)

CHARGÉE D'ÉTUDE LE/LA

PR 54-2025-DISREN

Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 6 mai 2025 à Nyon dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de MM. Frédéric Mani, Président du Comité de direction, Gérard Produit, membre du Comité de direction, Boris Mury, Secrétaire général et de Mme Carine Bignon, Déléguée à la Mobilité, qu'elle remercie de leur disponibilité et pour les réponses et clarifications apportées durant la réunion.

Résumé du préavis

En 2016, la Commune de La Rippe a sollicité un soutien financier afin de tester une desserte en transports publics vers le hameau de Tranchepied. Ce projet a abouti, en 2018, à l'extension de la ligne de bus 810, qui a commencé à desservir Tranchepied plusieurs fois par jour en semaine et 3 fois le samedi. Pendant deux ans, cette phase expérimentale a été partiellement financée par le fonds TP, à hauteur de 3'500 francs suisses par an. À l'issue de cette période, bien que le fonds TP ait mis fin à sa participation, la Commune de La Rippe a décidé de poursuivre seule le financement de ces courses. Dès 2025, l'offre de la ligne 810 a été renforcée avec une cadence améliorée et un prolongement jusqu'à Chésereux, toutefois, cela a nécessité un déplacement de l'arrêt de bus du hameau de Tranchepied. Auparavant le tracé effectuait une boucle dans le hameau, mais son maintien n'aurait pas permis de maintenir la cadence avec le nouveau tracé. Il a donc fallu déplacer l'arrêt le long de la route principale reliant La Rippe à Chésereux. La commune de La Rippe sollicite donc un soutien financier solidaire pour cet investissement.

Discussion

La discussion a d'abord porté sur l'intérêt régional de cette demande, car si l'on ne devait prendre en compte que l'élément concernant l'emplacement de cet arrêt, il ne présente en lui-même aucun intérêt régional.

L'intérêt régional vient de ce qu'apporte cette nouvelle liaison jusqu'à Chésereux. Comme mentionné dans le résumé, ci-dessus, la commune de La Rippe a accepté la modification du tracé de la ligne 810 afin de permettre la liaison jusqu'à Chésereux. Cette nouvelle liaison, permet aux habitants de la sous-région Assé-Boiron qui sont sur la ligne 810 d'aller jusqu'à Chésereux et sa piscine intercommunale sans devoir revenir sur Nyon pour prendre un autre bus. Toutes les communes concernées, à l'exception de Chésereux, sont membres de Région de Nyon. Il est à noter que Chésereux participe au fond Mobilité.

Il s'agit donc d'un intérêt régional de voir la ligne 810 prolongée et afin de garantir la cadence, il a fallu renoncer à la boucle passant dans le hameau de Tranchepied et déplacer l'arrêt de bus le long de la route principale.

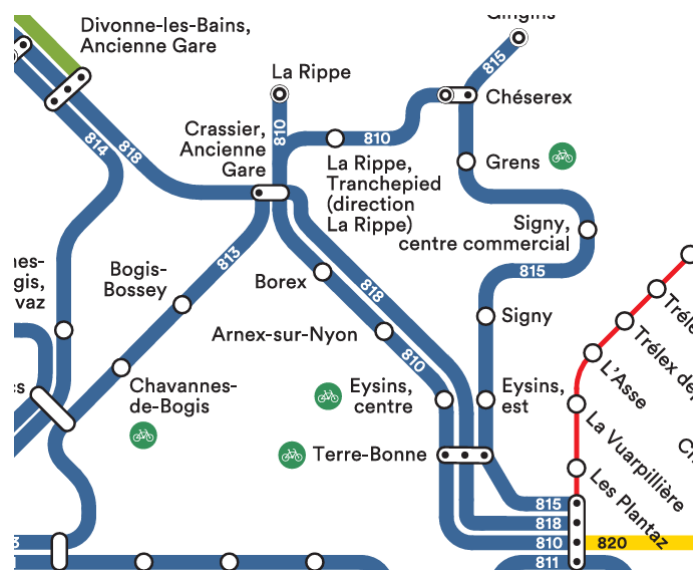
Puis la discussion s'est portée sur le financement par le DISREN. Il faut rappeler que le nouveau plan Mobilité ne permet plus de financer des infrastructures, contrairement à l'ancien fond TP. Ceci avait été annoncé, débattu et décidé par le préavis sur le fond Mobilité (Préavis 24-2023). Le seul véhicule permettant de le faire est le DISREN.

Calcul de prise en charge DISREN

Pour le calcul de prise en charge de la part régionale, ceci est en ligne avec ce qui a été fait dans des préavis comparables, à savoir le PR 42-2024 arrêt de bus Chavannes-de-Bogis et le PR 29-2023 Les Rojalets à Coppet. La part régionale considérée couvre le 100% des coûts de génie civil, de marquage et de signalisation, 50% des coûts liés à l'éclairage public, les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux. Sur cette base et selon les principes de cofinancement du DISREN pour les infrastructures de mobilité, **la part du cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional.**

Toutefois et contrairement aux 2 autres préavis, cette part solidaire n'a pas été répartie entre un cercle solidaire A directement bénéficiaire de ce projet et un cercle B avec le reste des communes DISREN.

Notre commission estime que cette répartition doit être faite, car il y a un intérêt régional direct pour les communes sur la ligne 810 de pouvoir aller jusqu'à Chésereux sans repasser par Nyon. Ces communes du cercle solidaire A sont Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier.



Tiré du plan des réseaux TP 2025

Notre commission dépose un amendement.

Amendement

La ConInv demande à ce que la fiche de répartition financière soit revue au niveau de la répartition des cercles solidaires pour que dans le cercle A figurent les communes d'Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier avec un coût par habitant de 1,5 fois plus élevé que toutes les autres communes DISREN qui figurent au cercle B, comme pratiqué dans le préavis 42-2024 (nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis).

Vœu

Comme à chaque objet DISREN, il y a le vœu que les communes qui ne participent pas à l'effort financier régional, fassent preuve de solidarité en particulier lorsque l'objet les concerne directement. En l'occurrence, nous espérons que la Municipalité de La Rippe saura convaincre Chésereux de contribuer à la hauteur du cercle solidaire A par habitant, car l'accès à la piscine sise sur son territoire a ainsi été facilité pour tous les habitants le long de la ligne 810 et permet aux habitants de Chésereux de rejoindre directement ces autres communes sans passer par Nyon.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande, à l'unanimité de ses membres, **d'amender** le préavis 54-2025-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis amendé du Comité de direction 54-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 33'664 (TTC),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. d'accorder le crédit de CHF 33'664 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe (Hameau de Tranchepied) avec une répartition en cercles solidaires A et B, soit
un coût par habitant de 1,5 fois plus élevé pour le cercle A représenté par les communes d'Eysins, Arnex s/Nyon, Borex et Crassier que pour le cercle porteur B représenté par toutes les autres communes DISREN, hors commune porteuse du projet
 2. d'imputer le montant total de CHF 33'664 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN.

Nyon, le 3 juin 2025

| LES MEMBRES DE LA COMMISSION | |
|------------------------------|-----------|
| Marinella Page – rapporteure | Signature |
| Bursins | |
| Christian Arnoux | Signature |
| Eysins | |
| Pascal Colombo | Signature |
| Genolier | |
| Frédéric Guilloud | Signature |
| Arzier- Le Muids | |
| Danielle Collomb | EXCUSEE |
| Tartegnin | |
| Antoine Nicolas | EXCUSE |
| Begnins | |